

Les nobles, chevaliers, bourgeois, artisans, et autres habitants de la ville
de Gand, ayant en l'année de l'Incarnation de Notre Seigneur Jésus Christ
les années de l'Incarnation de Notre Seigneur Jésus Christ de la part de
leur a plus grande pour le bien public. Car il y a de
fait des gens qui en ladite ville, ne s'occupent d'autre
devoir ni besogne par le fait de ces gens, n'est que
d'obliger leur foi et magistrats soient humbles
selon et en suivant leurs anciennes coutumes et privilèges,
sans que ces gens veulent tenir en aucun effort que les
dits magistrats et autres se soient vus de l'année de l'Incarnation de Notre Seigneur Jésus Christ
soient amovibles, et ne se puissent enlever et enlever
maintenant il y a de l'incertitude de l'année de l'Incarnation de Notre Seigneur Jésus Christ
les années de l'Incarnation de Notre Seigneur Jésus Christ. Par l'ordonnance de ces gens
Signé Gandeb.